



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 24 FEVRIER 2020****Date d'envoi de la convocation : 17 février 2020**

L'An deux mille vingt et le 24 du mois de février (24.02.2020) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 17 février 2020, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. QUATRE (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
M. VERIL Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 3

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Christian QUATRE

DELIBERATION N°02/2020-07
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 27 janvier 2020,

Vu la délibération n°02/2020-02 du Conseil syndical du 3 février 2020 actant le débat d'orientations budgétaires 2020,

Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020 du budget principal M14 ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Conseil Syndical du 3 février 2020. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Pour l'exercice 2020, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **586 422,01 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

• **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **500 561,00 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	109 675,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	364 755,00
	65	Autres charges de gestion courante	2 006,00
	67	Charges exceptionnelles	250,00
	022	Dépenses imprévues	20 000,00
Total des dépenses réelles			496 686,00
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortissements	3 875,00
Total des dépenses d'ordre			3 875,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			500 561,00

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **500 561,00 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et vente	70 000,00
	74	Dotations, subventions et participations	355 332,00
	75	Autres produits de gestion courante	1 206,00
Total des recettes réelles			426 538,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	74 023,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			500 561,00

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **85 861,01 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
	21	Immobilisations corporelles	44 312,31
	27	Autres immobilisations financières	4 580,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			63 892,31
Restes à réaliser 2019 reportés dans le budget 2020			21 968,70
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			85 861,01

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **85 861,01 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
	10	Dotations, fonds divers et réserves	39 276,38
	27	Autres immobilisations financières	765,00
Total des recettes réelles			40 041,38
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	3 875,00
Total des recettes d'ordre			3 875,00
	001	Solde d'exécution positif reporté	41 944,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			85 861,01

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget Principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour l'exercice 2020, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2020, tel que présenté en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITE des membres présents et représentés (14 votes pour, 3 abstentions)

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **25 FEV. 2020**
et de la publication le **26 FEV. 2020**

Fait à Montauban, le 24 février 2020

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte

Tarn-et-Garonne Numérique

Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze

82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 02/2020-07 du 24 février 2020**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRINCIPAL 2020
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Membres	Participation 2020
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	6 497 €
Communauté de Communes des Deux Rives	12 208 €
Communauté de Communes Terres des Confluences	26 565 €
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	4 950 €
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	13 157 €
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	5 590 €
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	26 211 €
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	14 096 €
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	7 146 €
Commune de Reyniès	562 €
Commune de Lacourt Saint Pierre	735 €
Commune d'Escatalens	726 €
Total EPCI et communes	118 443 €
Département	236 889 €
TOTAL participation des membres sur le budget principal 2020	355 332 €